



<p>COMMUNE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 15</i> <i>Présents : 10</i> <i>Votants : 12</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 26/01/2024</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 05/02/2024</p>	<p>DELIBERATION</p> <p>Le 1^{er} février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Philippe GENILLOUX (à partir de la DCM N°3), Dominique HENRY, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ.</p> <p>Membres excusés : Isabelle HOCQUEMILLER, procuration à Agnès SANCEY-FOURNEROT Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Céline HIRCHI, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Secrétaire de séance : Carine PARRENIN</p>
---	---

➤ **240202 : Ecole, travaux et demandes de subvention**

Après présentation et débat, plusieurs opérations d'investissement sont à programmer ou confirmer en faveur de l'école :

- pose de stores anti-chaueur à l'école primaire
- rénovation de l'éclairage pour les deux écoles et la bibliothèque, avec pose d'éclairages à LED
- établissement d'un terrain multisports sur le site du court de tennis
- aménagement et sécurisation des accès, stationnements et abords de l'école.

Les deux premières opérations s'inscrivent dans le cadre d'une rénovation énergétique du groupe scolaire.

Dépenses prévisionnelles :

- pose de stores anti-chaueur : 10 800 € HT
- rénovation de l'éclairage : 8 660 € HT

Le Conseil municipal, en complément de la délibération du 14 septembre 2023 relative aux stores anti-chaueur, décide à l'unanimité de programmer la rénovation de l'éclairage et de solliciter les subventions correspondantes :

- intervention de l'Etat (DETR, DSIL)
- intervention de Grand Besançon (Fonds Climat)

La troisième opération « terrain multisports » s'inscrit dans le cadre du développement des équipements sportifs.

Dépenses prévisionnelles : 107 418 € HT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de programmer l'opération et de solliciter les subventions correspondantes :

- intervention de l'Etat (DETR)
- GBM, Département, Région
- autres : MSA, CAF, Agence nationale du Sport (ANS), Feder

La quatrième opération « accès et abords » déjà validée par délibération du 6 juillet 2023, sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon. La participation financière de la commune prendra la forme d'un fonds de concours, à inscrire au budget 2025.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture